

INFOGRAPHISTE METTEUR EN PAGE

Le titre professionnel de : INFOGRAPHISTE METTEUR EN PAGE¹ niveau .IV. (code NSF : 322 t) se compose de .trois..activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A cette activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles.

L'infographiste metteur en page est un(e) professionnel(le) du secteur de la communication graphique et multimédia dont les activités sont associées à la chaîne graphique de production.

Ses principales missions sont de transformer la commande client en visuels et de réaliser des supports de communication répondant à une stratégie qui intègre l'ensemble des formats numériques dans son processus de flux de production. Il (elle) réalise des supports de communication imprimés de différents formats, tailles, orientations et pour différentes plates-formes.

Il (elle) contribue à la conception de supports de communication numériques, intègre les données pour la réalisation de sites web. Il (elle) réalise des publicités (bannières, lettres électroniques) pour des actions de communication. Il (elle) assure une veille technique et technologique pour augmenter sa productivité, sa technicité pour la réalisation d'infographies et sa capacité de conseil.

L'ensemble de ces productions sont réalisées à partir d'un cahier des charges client ou des instructions d'un hiérarchique. Elles correspondent au thème de la communication du client, à son identité visuelle et elles sont respectueuses des droits d'auteur.

Il (elle) appartient à une équipe, un service dirigé par une ou un responsable technique dénommé(e) : directeur artistique ou chef de production/projet. Il (elle) est autonome pour les tâches techniques comme

la préparation des fichiers, les photomontages, l'exécution de mise en page ou encore l'intégration web, mais il (elle) tient compte des contraintes techniques associées aux supports et aux modes de diffusion. Il (elle) doit rendre compte de son travail à son responsable ou selon son statut directement au client.

Il (elle) est en relation avec des interlocuteurs internes intervenant sur les commandes des clients tels que le directeur artistique, le chef de projet, le service commercial, le développeur, le rédacteur, les illustrateurs ainsi que des interlocuteurs externes partenaires-prestataires tels que : les imprimeurs, les entreprises de communication, de marquage, de signalétique, de conditionnement, les photographes, les hébergeurs. Cette activité s'exerce en tant que salarié dans un service prépresse, une agence de publicité, un studio de création graphique, dans une structure publique. Ou elle s'exerce en tant qu'indépendant avec différents statuts possibles tels que : auto-entrepreneur, artiste auteur inscrit à la maison des artistes, société unipersonnelle, travailleur indépendant ou intermittent. L'activité nécessite une station assise prolongée et continue face à des écrans. Les horaires sont généralement fixes. Avec le statut d'indépendant, les déplacements en clientèle sont fréquents.

■ CCP – REALISER DES INFOGRAPHIES POUR DES SUPPORTS NUMERIQUES

- Préparer la production et les médias (textes, images fixes ou animées...).
- Réaliser des graphismes et des illustrations fixes élaborés
- Réaliser des photomontages complexes.
- Assurer une veille technique et technologique

■ CCP – REALISER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION IMPRIMÉS

- Contribuer à la conception de maquettes pour des supports de communication imprimés
- Réaliser la mise en page de supports de communication imprimés
- Intégrer dans une forme de découpe les infographies et les informations d'identification d'un produit
- Finaliser la mise en page de supports de communication en fonction du mode de diffusion

■ CCP – CONTRIBUER A LA REALISATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION NUMERIQUES

- Contribuer à la conception de supports de communication numériques intégrant des critères d'ergonomie, d'accessibilité et de référencement
- Intégrer la mise en page d'un site web à partir de la maquette graphique
- Utiliser des systèmes de gestion dynamique de contenu de sites web
- Assurer la mise à jour et la promotion d'un site web

Code TP – 00301 référence du titre : **INFOGRAPHISTE METTEUR EN PAGE¹**

Information source : référentiel du titre : IMEP

¹ce titre a été créé par arrêté de spécialité du 9 décembre 2003. (JO modificatif du 27 août 2013)

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : E1306 - Prépresse

E1305 - Préparation et correction en édition et presse
E1205 - Réalisation de contenus multimédias

MODALITES D'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL²

1 – Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation ;
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

2 – Pour un candidat à la VAE

Le candidat constitue un dossier de demande de Validation des Acquis de son Expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle de trois ans en rapport avec le titre visé.

Il reçoit, de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session de validation du titre.

Lors de cette session, le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :

- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

Pour ces deux catégories de candidats (§ 1 et 2 ci-dessus), le jury, au vu des éléments spécifiques à chaque parcours, décide ou non de l'attribution du titre. En cas de non obtention du titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificat(s) de compétences professionnelles (CCP) composant le titre. Le candidat dispose ensuite de cinq ans, à partir de la date d'obtention du premier CCP, pour capitaliser tous les CCP. Après obtention de tous les CCP constitutifs du titre, le jury peut, s'il le souhaite, convoquer le candidat à un nouvel entretien

3 – Pour un candidat issu d'un parcours discontinu de formation

Le candidat issu d'un parcours composé de différentes périodes de formation peut obtenir le titre par **capitalisation** des Certificats de Compétences Professionnels constitutifs du titre.

Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un binôme d'évaluateurs composé d'un professionnel et d'un formateur de la spécialité. L'évaluation est réalisée sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée correspondant au CCP,
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, la pratique professionnelle du candidat valorisant ainsi les compétences acquises.

Après obtention de tous les CCP du titre visé le jury de professionnels conduit un entretien avec le candidat en vue d'attribuer le titre.

MODALITES D'OBTENTION D'UN CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION (CCS)²

Un candidat peut préparer un CCS s'il est déjà titulaire du Titre Professionnel auquel le CCS est associé.

Un CCS peut être préparé à la suite d'un parcours de formation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le candidat est évalué par un jury de professionnels sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée correspondant au CCS,
- un entretien.

PARCHEMIN ET LIVRET DE CERTIFICATION

Un **parcemin** est attribué au candidat ayant obtenu le **titre** complet ou le **CCS**.

Code TP – 00301 référence du titre : **INFOGRAPHISTE METTEUR EN PAGE**¹

Information source : référentiel du titre : IMEP

¹ce titre a été créé par arrêté de spécialité du 9 décembre 2003. (JO modificatif du 27 août 2013)

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : E1306 - Prépresse

E1305 - Préparation et correction en édition et presse
E1205 - Réalisation de contenus multimédias

Un **livret de certification**, qui enregistre les **CCP** progressivement acquis, est destiné au candidat pour l'aider à se repérer dans son parcours.

Ces deux documents sont délivrés par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE.

² Le système de certification du ministère chargé de l'emploi est régi par les textes suivants :

- Code de l'éducation notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13 et R. 338-2
- Arrêté du 09 mars 2006 (JO du 08 avril 2006) et Arrêté modificatif du 06 mars 2009 (JO du 14 mars 2009) relatifs aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
- Arrêté du 08 décembre 2008 (JO du 16 décembre 2008) et Arrêté modificatif du 10 mars 2009 (JO du 19 mars 2009) portant règlement des sessions de validation pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi